

La présente convention (1 par enfant) règle les rapports entre l'O.G.E.C. (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) de l'école et les familles des élèves dans le domaine financier.

**Nom et prénom de l'enfant :**

**Nom et prénom du responsable payeur :**

**Classe de l'enfant en 2026/2027 :**

**Modalité ordinaire de paiement :**

Règlement mensuel par **prélèvement** à privilégier (Fournir un RIB et remplir le mandat SEPA joint pour la 1ère inscription ou si changement de compte.)

**CONTRIBUTIONS MENSUELLES OBLIGATOIRES**

<b>Contributions des familles :</b> - financement des dépenses liées au caractère propre de l'établissement scolaire, - financement des dépenses liées à la rénovation du patrimoine immobilier et au premier équipement de l'établissement, - financement des cotisations diocésaines, - transport pour les activités sportives et culturelles en lien avec les propositions municipales (Ex : piscine, patinoire...), - assurance scolaire.	<b>CONTRIBUTION DE BASE</b>  <input type="radio"/> 63€	<b>Contribution de solidarité pour les familles qui souhaitent soutenir davantage le projet d'établissement</b>	
		<b>CONTRIBUTION DE SOUTIEN N° 1</b>  <input type="radio"/> 70€	<b>CONTRIBUTION DE SOUTIEN N°2</b>  <input type="radio"/> 75€
<b>A partir du troisième enfant scolarisé à st Hilaire</b>		<input type="radio"/> 48 €	

Par soucis de simplification pour les familles et d'harmonisation pour les enseignants nous effectuons un achat groupé des <b>fournitures scolaires</b> (paiement en une fois en <b>novembre ou à l'inscription</b> )	<b>Maternelle : coût total de 20€ par an</b>	<b>Elémentaire : coût total de 30€ par an</b>
---	--	---

**CONTRIBUTIONS MENSUELLES FACULTATIVES**

<b>Forfait cantine 2 jours</b>	<b>Forfait cantine 3 jours</b>	<b>Forfait cantine 4 jours</b>	<b>Forfait cantine 5 jours + Garderie jusqu'à 13h00</b>
<input type="radio"/> 44€	<input type="radio"/> 64€	<input type="radio"/> 83 €	<input type="radio"/> 101 €
<input type="radio"/> Lundi	<input type="radio"/> Mardi	<input type="radio"/> Mercredi	<input type="radio"/> Jeudi
<input type="radio"/> vendredi			

<b>Forfait garderie du matin 5 jours 7h30 – 8h30</b>			
<input type="radio"/> 21€			
<b>Forfait étude / garderie du soir</b>			
	<b>Etude 16h30 -17h15</b>	<b>Etude et garderie 16h30 -18h30</b>	
<b>2 jours</b>	<input type="radio"/> 16,50€	<input type="radio"/> 29 €	
<b>3 jours</b>	<input type="radio"/> 23,50€	<input type="radio"/> 42 €	
<b>4 jours</b>	<input type="radio"/> 30,50€	<input type="radio"/> 55 €	
<input type="radio"/> Lundi		<input type="radio"/> Mardi	
<input type="radio"/> Mercredi		<input type="radio"/> Jeudi	
<input type="radio"/> vendredi			

**Tout dépassement après 18H30 en soirée et 13h le mercredi entrainera la facturation forfaitaire de 15€.**

**Les services exceptionnels :** Cantine : 6,50€/repas. La garderie du matin : 4€. La garderie/étude : 5€.

Carte de sortie Perdue : 5 €

**APEL : L'Association des Parents d'Elèves** de L'enseignement libre est une association de loi 1901 à but non lucratif.

Elle anime l'école par diverses manifestations (vente de sapins à Noël, kermesse, rencontres entre parents, débats...) et participe aussi au financement de projets éducatifs et pédagogiques.

La cotisation est de **26 euros** pour l'année scolaire. Cette cotisation fera l'objet d'une facturation lors du premier prélèvement le **10 octobre** de l'année en cours.

Je ne souhaite pas adhérer à l'APEL

### Règles importantes :

- **Les parents s'engagent** à payer tous les mois les frais de scolarité et les services exceptionnels entre le **10/10/2026** et le **10/07/2027** par **prélèvement bancaire (exceptionnellement par virement ou par chèque)**
- **Justificatif de domicile pour les familles de Poitiers** : L'OGEC perçoit une aide de la Ville pour **tous** les enfants scolarisés à l'école et domiciliés sur la commune de Poitiers. Pour obtenir cette aide, nous devons impérativement justifier votre résidence sur Poitiers auprès des services de la Mairie. Nous vous demandons de nous faire parvenir avant le **01/10/2026** une facture datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture EDF, facture, eau,...). **Ces aides étant vitales pour l'association, l'organisme de gestion se verra contraint d'établir une facture de 835 euros par enfant scolarisé en élémentaire et 1517 euros par enfant scolarisé en maternelle en l'absence de justificatif.**
- **Les parents s'engagent pour l'année scolaire** sur un seul type de forfait (5 jours, 4 jours, 3 jours, ou 2 jours) et sur des jours (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi, Vendredi).
- **Un service exceptionnel** (cantine ou garderie) fera l'objet d'une **facturation complémentaire au besoin en début de mois.**
- **La facturation des sorties scolaires se fera en facturation complémentaires et sera prélevée en une seule fois le mois suivant pour les montants jusqu'à 50€.**
- **Pour toute absence** (y compris justifiée) les deux premiers jours de cantine et garderie restent facturés et non remboursables. A partir du 3ème jour consécutif d'absence, les coûts des services seront remboursés aux familles.
- **Les frais de dossier** pour une première inscription s'élèvent à 25 euros par famille. (Règlement par chèque à transmettre avec le dossier d'inscription)
- **Les tarifs présentés sont ceux de l'année scolaire en cours.** Chaque année, les tarifs pratiqués dans l'établissement sont adaptés aux besoins du budget qui est voté par le Conseil d'Administration de l'O.G.E.C. En tout état de cause, l'établissement se réserve le droit de recouvrer les sommes dues par tout moyen légal.

**Le retour du dossier ne vaut pas inscription. Un rendez-vous avec la Directrice est nécessaire pour demander l'inscription. De plus, l'inscription sera confirmée uniquement par mail après validation du dossier par la direction.**

**Les situations particulières pourront être étudiées par la cheffe d'établissement et l'OGEC. Nous vous invitons à prendre contact avec la cheffe d'établissement.**

Faire précéder chaque signature de la mention « Lu et approuvé »

Signatures

de la Mère (Nom, Prénom)

du Père (Nom, Prénom)